



# GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE APICOLE (77)

2022

Plan Sanitaire d'Elevage (PSE) autorisé par le Préfet le 24/7/2015

formulaire informatique d'adhésion au GDSA (si nécessaire) et de commande de traitement

Président Lionel CLERCQ  
17 Square de la Justice 77240 CESSON  
06 86 41 38 56  
api.ccl77.80@gmail.com

Secrétaire  
Gérard BERNHEIM  
06 72 85 40 74  
gdsa@apiculture77.fr

Vétérinaire conseil  
Ahcène BOUKAIBA  
01 64 79 30 08  
ahacene.boukaiba@elevageidf.fr

réservé

Num.d'apiculteur :	<input type="text"/>	Nom :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>
Siret :	<input type="text"/>	Adresse :	<input type="text"/>		
Portable ou fixe :	<input type="text"/>	CP :	<input type="text"/>	Ville :	<input type="text"/>
		E-mail :	<input type="text"/>		

Adresse des ruchers, lieu-dit ou coordonnées	CP	Ville	Nb ruches

Adhésion au GDSA et PSE (obligatoire), individuelle ou par l'intermédiaire de votre syndicat	Tarif	Choix*	S/totalx
Adhésion à titre individuel au GDSA	10 €	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
<b>ou</b> par le syndicat apicole auquel j'adhère qui gère une cotisation globale dont celle-ci (GDSA)			
Quel est le syndicat de Seine et Marne en question ?	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Abonnement à la Santé de l'abeille (19 €)	19 €	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
<b>*ATTENTION</b>			Sous/total adhésion abonnement = <input type="text"/>

Vous devez répondre une seule fois OUI pour adhérer :

ou une seule fois NON (l'adhésion est obligatoire) :

Les commandes sont à passer avant le :

31/12/2021

Date commande :

xx/xx sans l'année

## Bon de commande traitement(s)

		Avant		Quantité	S/totalx
APIVAR	Sachet de 10 lanières pour 5 ruches	24,00 €	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Varromed	bidon de 555ml pour 10 ruches 1 passage	30,00 €	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
THYMOVAR	SACHET de 10 PLAQUES pour 5 ruches	39,00 €	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
APILIFEVARD	2 plaquettes par sachet et par ruche	4,00 €	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Oxybee	acide oxalique dégoutation pour 30 Ruches	36,00 €	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
APIBIOXAL 35g	acide oxalique possible pour fumigation	25,00 €	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
-	-	-	-	-	-

Sous/total traitement(s) =

Don au GDSA (facultatif) =

Montant à régler par chèque individuel à la commande =

## Mode de retrait des traitements à votre choix

- Lors de l'Assemblée Générale le 26 mars 2022

- ou par l'intermédiaire de votre ASA/TSA

(ASA : Agent Sanitaire Apicole en charge de surveillance sanitaire)

répondre OUI qu'une fois

Où envoyer le formulaire et le chèque de règlement :

Date (obligatoire) :  /21

**A envoyer sous enveloppe ou à déposer avec la règlement par chèque :**

GDSA - Maison de l'Elevage- 77350 - LE MEE SUR SEINE

**avant la date limite indiquée ci-dessus**

Signature de l'adhérent GDSA (obligatoire) :

Vous permettre d'obtenir des traitements est un service bénévole aux adhérents du GDSA, il convient d'en respecter les règles dont impérativement les dates

Le PSE est un dispositif géré par des collègues bénévoles avec le service de l'Etat permettant un achat collectif avec des tarifs exceptionnels